



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 2 mai 2025
N°76/ H030

**Commission
Emploi, Qualifications et revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2025**

| | |
|--|-----------|
| DARES – SSM Emploi -Ministère du travail, de l’emploi et de l’insertion..... | 3 |
| Département de l’emploi et des revenus d’activité -DSDS - INSEE | 12 |
| Centre d’études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)..... | 20 |
| FRANCE TRAVAIL..... | 24 |
| Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d’information- SDESSI- Direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP). | 26 |
| Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales – URSSAF..... | 31 |

-DARES-

-SSM EMPLOI -

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

0. Orientations pour 2025

En 2025, la Dares mènera, seule ou en collaboration, différentes **enquêtes**. Parmi les différents projets menés :

- la collecte de la nouvelle édition de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) s'achèvera en début d'année. Son exploitation ultérieure permettra notamment d'aborder les thématiques du télétravail, des outils numériques et des facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique
- la refonte assez profonde de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), initiée en 2023, se poursuivra ;
- le projet d'enquête Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI (Grafic) continuera de progresser. Il pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors

La Dares continuera de produire et d'exploiter des **sources administratives**. Ainsi, par exemple :

- l'expertise du système d'information Agora se poursuivra, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora ;
- suite à la refonte de l'outil de collecte, l'analyse des données remontées par les organismes de services à la personne à la DGE se prolongera ;
- de nombreux projets porteront sur l'exploitation de la déclaration sociale nominative (DSN) : enrichissement des estimations trimestrielles d'emploi avec une déclinaison par branche professionnelle ; analyse de la qualité des données portant sur l'intéressement et la participation ; enrichissement de systèmes déjà existants (Inserjeunes, Inser-sup), etc.

Enfin, la Dares continuera de **faciliter l'accès aux données** qu'elle produit. Elle rénovera en particulier ses supports de diffusion sur les statistiques des inscrits à France Travail, dans le sillage des recommandations du groupe de travail du Cnis sur ce sujet. Elle mettra par ailleurs à disposition un nouvel outil pour éclairer les transitions professionnelles à un niveau local

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'année 2025 sera tout d'abord consacrée à la publication des premières exploitations de la dernière édition de **l'enquête Reponse (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise)**, collectée en 2023. Cette enquête, administrée tous les six ans, vise comme les précédentes à décrire le dialogue social au plus près des acteurs au sein des établissements du secteur privé : nature et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, rôles et interactions des acteurs de la relation de travail, négociation collective et dialogue informel, climat social et conflits du travail... Elle permet aussi d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales.

Les modifications apportées aux questionnaires par rapport aux précédentes éditions ont pour objectifs principaux, d'une part de tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et de proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ; d'autre part de tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru...) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Le retraitement statistique des données collectées, leur enrichissement avec des données de la déclaration sociale nominative (DSN), la production des fichiers d'exploitations des différents volets de l'enquête (représentants de direction, représentants du personnel, salariés) ont été effectués tout au long de l'année 2024 et ont conduit à la mise à disposition de ces fichiers auprès du CASD fin 2024. L'exploitation des résultats de l'enquête a démarré à l'été 2024 et va se traduire par une première publication brossant un panorama statistique des relations professionnelles dans le monde de l'entreprise, prévue début 2025. D'autres publications suivront en 2025, notamment pour faire un focus sur les instances de représentation du personnel, leurs moyens, ou encore sur la conflictualité au sein des entreprises sur la période couverte par l'enquête. Par ailleurs, un [appel à projets de recherche](#) visant à encourager la réalisation de recherches sur les relations professionnelles au sein des entreprises à partir de l'enquête Reponse a été lancé au premier semestre 2024 : cinq projets ont été retenus, dont les travaux ont démarré fin 2024 et devraient s'étaler sur deux ans ; un point d'étape intermédiaire aura lieu en fin d'année 2025.

Les travaux d'exploitation de l'enquête sur le **vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (TraCov 2)**, collectée en début d'année 2023, vont également se poursuivre en 2025. Cette enquête a pour principal objectif de décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés selon différents angles : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, gestes barrières et prévention, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/ vie professionnelle, etc.. L'enquête a été réalisée sur un mode simplifié, comme TraCov : questionnaire de 25 minutes, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés. La collecte s'est faite sur internet essentiellement, mais aussi par téléphone.

La constitution des fichiers d'exploitation et leur mise à disposition auprès du CASD et l'Adisp-Progedo ont été réalisées en 2024, de même que de premières exploitations ayant donné lieu à des publications (sur le profil des télétravailleurs et l'impact du télétravail sur les conditions de travail et la santé, sur le profil des travailleurs de plateforme et leurs conditions de travail).

En 2025, d'autres publications sont prévues, pour documenter notamment les effets persistants de la crise sanitaire sur les conditions de travail et la santé ou encore l'impact du travail sur l'environnement tel qu'il est perçu par les personnes en emploi. Des travaux méthodologiques seront également publiés, visant à documenter les effets de mode de collecte sur les comportements de réponse d'une part, la qualité de la mesure des heures déclarées par les salariés d'autre part (l'enquête Tracov 2 ayant fait l'objet d'une expérience innovante consistant, pour un sous-échantillon aléatoire d'enquêtés, à modifier l'emplacement, dans le questionnaire, de la question sur la durée du travail). Par ailleurs, [un appel à projets](#) pour la réalisation de post-enquêtes qualitatives sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire à partir de cette enquête a été lancé à l'automne 2024 ; six projets (dont quatre autour du télétravail ont été retenus et débiteront début 2025).

Une nouvelle édition de l'enquête **Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS)** est collectée au deuxième semestre 2024 et en début d'année 2025 (le volet « employeurs » de l'enquête évoqué plus bas se prolongeant toutefois jusqu'au deuxième semestre 2025). Cette nouvelle édition se situe dans la continuité des précédentes. Elle a un focus « Risques psychosociaux », comme l'édition 2016, alors que l'édition 2019 avait un focus « Conditions de travail », conformément aux recommandations du Collège d'expertise de 2011 sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques psychosociaux est vive, compte tenu de leurs impacts sur la santé des travailleurs et sur le fonctionnement des entreprises.

Les questions autour des risques psychosociaux, de la pénibilité, de la soutenabilité du travail, de la santé au travail et la prévention sont réinterrogées au prisme des évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19 : autour du télétravail et du flou croissant de la frontière entre vie personnelle et professionnelle, autour des outils numériques et des transformations qui accompagnent leur diffusion. Des questions ont également été ajoutées afin d'apprécier les facteurs de risques professionnels liés au dérèglement climatique. Depuis l'édition 2013, l'enquête se compose de deux volets. Le volet « individus » est collecté en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee, et le volet « employeurs » sur internet et papier par un prestataire privé. L'édition 2024-2025 constitue le premier point d'un panel : une partie des individus enquêtés seront réinterrogés lors de l'édition suivante de l'enquête, qui reprendra son rythme d'une collecte tous les trois ou quatre ans, après un intervalle plus grand entre les éditions 2019 et 2024-2025, du fait de la crise sanitaire (intervalle durant lequel ont toutefois été collectées les enquêtes Tracov et Tracov 2). Afin de permettre une analyse plus fine sur les agents des trois versants de la fonction publique et les professions du secteur médico-social, la Drees et la DGAFP financent des surreprésentations, comme cela avait été fait pour les éditions précédentes. Des extensions sont également réalisées en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, permettant une analyse des conditions de travail et des risques psychosociaux dans chacun de ces territoires.

L'année 2025 sera essentiellement consacrée à la poursuite et l'achèvement de la collecte (fin mars pour les extensions en outre-mer du volet « individus », fin d'année pour le volet « employeurs »), aux retraitements statistiques et à la production des fichiers d'exploitation des résultats du volet Individus. La publication des premiers résultats du volet « individus » est envisagée pour début 2026.

La refonte assez profonde de l'enquête **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)**, initiée en 2023, se poursuivra. Cette enquête a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2017, en collaboration avec l'inspection médicale du travail (DGT). Elle dresse une cartographie des expositions des salariés aux risques professionnels en France. Elle repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires, qui administrent le questionnaire principal lors d'une visite médicale. Ce questionnaire décrit l'organisation du travail et les expositions à des contraintes physiques, à des agents biologiques ou des produits chimiques sur la dernière

semaine travaillée. Le salarié remplit également, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur le vécu de sa situation de travail. L'enquête couvrait en 2017 l'ensemble du champ des salariés du secteur privé et public (hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale) en France (sauf Mayotte). Depuis 2010, la qualité statistique de Sumer est attestée par le visa attribué par le comité du Label.

La refonte de l'enquête Sumer a été engagée à la suite des difficultés rencontrées en 2017, avec une baisse de près de moitié du nombre de médecins participant à la collecte et du nombre de questionnaires collectés (de 50 000 à 28 000). Cette refonte vise à alléger la charge des médecins du travail et à répondre à de nouvelles demandes d'information, en mettant en place une collecte en continu (et non plus tous les 7 ans), qui pourrait démarrer à la fin de l'année 2025. Un objectif de 10 questionnaires par an et par médecin est envisagé, pour 8 000 à 10 000 questionnaires collectés chaque année. Des résultats annuels sur l'ensemble de la population seront alors possibles, sur de grands indicateurs. L'empilement de plusieurs années permettra de publier des résultats plus détaillés par secteur d'activité, famille professionnelle, région, etc. Un des enjeux est de conserver la représentativité en trouvant une méthode de tirage simple et adaptée. Alors que le futur questionnaire, dont la révision a été pilotée par un comité scientifique et a fait l'objet de diverses concertations (notamment avec les partenaires sociaux), est désormais quasiment finalisé et que les travaux de conception générale ont été entrepris en 2024, l'année 2025 sera consacrée aux développements informatiques, ainsi qu'aux premiers tests (qui devraient se dérouler dans le courant du deuxième semestre). La collecte pourrait ainsi démarrer début 2026.

La Dares poursuivra ses travaux avec l'Unedic sur le projet d'enquête **Gestion des ruptures et analyse des fins de CDI (Grafic)** : l'enquête comportera un module spécifique selon la nature de la fin de contrat et portera sur les négociations associées à la fin de contrat, le remplacement du salarié, le caractère conflictuel, la gestion administrative et la durée du processus. Cette enquête pourra par exemple éclairer la sortie du marché du travail des seniors. Un pilote devrait être lancé au 2^e trimestre 2025 et l'enquête vise à être présentée au comité du label dans la foulée, pour une collecte prévue à l'automne et une exploitation en 2026.

L'enquête auprès des sortants des listes de France Travail a fait l'objet d'une refonte majeure en 2024. La nouvelle enquête vise à :

- mesurer les reprises d'emploi qui ne pourraient être appréhendées par les sources administratives ;
- apporter un éclairage qualitatif sur les reprises d'emploi dans les premiers mois qui suivent la sortie des listes et/ou la reprise d'emploi en activité réduite (basculé de la catégorie A ou B vers la catégorie C) ;
- appréhender les situations de sorties durables des listes de France Travail et mieux comprendre les parcours professionnels des demandeurs d'emploi qui ne se réinscrivent pas à France Travail. Dans ce cadre, seront enquêtés, en alternance une année sur deux, d'une part les sortants des listes au moment de leur sortie et/ou de leur reprise d'emploi lorsqu'ils maintiennent leur inscription, et d'autre part les sortants des listes un an après leur sortie pérenne. Ceci permettra d'enrichir très significativement l'analyse sur la trajectoire des individus post-demande d'emploi.

Les traitements post-collectes débuteront au premier trimestre 2025 et une première étude serait publiée à l'automne. Des travaux sont également en cours, suite à une demande du comité du label, sur l'analyse de l'impact des lettres-avis avec la mention du caractère obligatoire et des courriers de relance (relativement à l'utilisation des courriels). La deuxième vague de l'enquête sera lancée à l'automne 2025.

Afin de répondre au règlement européen traitant des statistiques d'emplois vacants (*Labour Market statistics on Businesses - LMB*), la Dares lancera en 2025 une enquête sur les **emplois vacants dans la fonction publique (Evac)**. Il s'agira d'une enquête trimestrielle permettant d'assurer la complétude du champ pour les indicateurs relatifs aux emplois vacants qui sont déjà disponibles pour le secteur privé avec l'enquête Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). En plus de permettre de répondre aux obligations européennes sur les emplois vacants, cette enquête fournira une analyse approfondie des difficultés de recrutement dans le secteur public. Ces problématiques, particulièrement aiguës ces dernières années, suscitent une forte demande des partenaires sociaux. Un pilote a été mené fin 2024, pour un passage devant le comité du label au premier trimestre 2025 et un lancement de la collecte au deuxième ou troisième trimestre 2025.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2025, la Dares poursuivra son expertise du **système d'information Agora**, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora.

La Dares prolongera ses travaux d'expertise des données remontées par les organismes de **services à la personne** à la DGE, suite à la refonte de l'outil de collecte (passage de la télé-procédure Nova à la télé-procédure Nova2).

La Dares suivra les évolutions du **système d'information des missions locales**, I-Milo, et analysera leurs conséquences éventuelles pour la production de statistiques, dans le cadre de la mise en place de France Travail .

La Dares va par ailleurs poursuivre en 2025, en collaboration avec les autres acteurs du SSP, ses travaux **d'expertise et de redressement sur la déclaration sociale nominative (DSN)** ainsi que la valorisation de cette source pour les statistiques et les études. En particulier :

- la Dares poursuivra l'expertise de la DSN sur les données relatives aux salaires. Disposer en DSN des coefficients hiérarchiques des grilles salariales sera nécessaire pour pouvoir approcher l'évolution des salaires de base à structure d'emploi et qualification constante, besoin qui est désormais intégré dans le cadre de la feuille de route DSN 2026 ;
- l'identification des conventions collectives dans la DSN a donné lieu à des travaux mutualisés, qui devraient permettre, courant 2025, la déclinaison par branche professionnelle des estimations trimestrielles d'emploi dans le cadre de la co-production Urssaf, Dares, Insee ;
- des travaux de comparaison des données sur la participation et l'intéressement dans la DSN et dans l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre Acemo-Pipa viseront à documenter les écarts entre les deux sources ;
- des travaux visant à rendre disponibles plus rapidement des informations redressées sur les heures font également partie des objectifs ;
- l'ajout d'informations sur le métier dans les bases issues de la DSN à moyen terme permettra de mieux analyser l'adéquation emploi-formation, ce qui répondrait à une forte demande ;
- la DSN enrichie sera potentiellement expertisée pour analyser les métiers des travailleurs handicapés ;
- la Dares substituera trois enquêtes « sortants » six mois après la sortie de dispositif par des données administratives issues de la DSN. Il s'agit des enquêtes auprès des bénéficiaires de contrats aidés, d'insertion par l'activité économique et de contrats de professionnalisation. Des

travaux méthodologiques entrepris en 2024 et en cours de finalisation ont permis d'affiner la méthode d'identification des bénéficiaires dans la DSN, et de construire des indicateurs d'insertion dans l'emploi salarié et dans l'emploi salarié durable six mois après la sortie du dispositif. Ces données, exhaustives, permettront de produire des informations fiables à une maille régionale, voire infra-régionale, et par opérateur de compétences (Opcv) ;

- les travaux de valorisation de la DSN, souvent en collaboration, se poursuivront, soit en enrichissant les systèmes déjà existants ou en alimentant de nouveaux appariements (Inserjeunes, Inser-sup, étude sur le devenir des mineurs incarcérés...), soit en proposant de nouveaux produits de diffusion, permettant de mesurer par exemple les transitions professionnelles (projet de datavisualisation, cf. *infra*). Ces analyses visent à éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme, à un niveau de granularité fin, mais également à quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation, ou encore à compléter les informations actuellement disponibles sur l'accès à l'emploi et le type de contrat à différents horizons après la sortie de formation, et à suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice.

En 2025, la montée en puissance sur l'utilisation et l'expertise de l'appariement **MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés)** se poursuivra. MiDAS regroupe les données de France Travail, de la Cnaf et de la DSN, et est disponible au CASD depuis fin 2022. La production des vagues de données va être stabilisée à un rythme trimestriel. Le groupe d'utilisateurs, lancé en 2023, continuera de faire l'objet d'une attention poussée, tandis que la mise à disposition de documentation et de codes en lignes se poursuivra ([Documentation MiDAS](#)). Un objectif porte également sur la diffusion de cet outil auprès des producteurs de statistiques et des chercheurs.

De nombreuses études ou projets d'études s'appuieront sur MiDAS en 2025 : finalisation des travaux d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage de 2019, évaluation de la modulation de la durée d'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail, évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, évaluations menées dans le cadre de France Travail et de la mise en œuvre de la loi Plein emploi, évaluation du dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée ».

Au-delà des travaux d'évaluation, MiDAS est également utilisé en raison de sa richesse pour de nombreuses études, par exemple pour l'éclairage sur les caractéristiques des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail en amont de la mise en place de la loi Plein emploi au 1^{er} janvier 2025, le suivi des caractéristiques des personnes indemnisées ou le suivi des bascules de l'assurance chômage vers les minima sociaux. De nouveaux développements sur MiDAS font l'objet de réflexions en 2025 (complétion du champ de l'emploi avec les non-salariés et les particuliers-employeurs, ajout des données des missions locales).

La Dares a initié en 2024 la rénovation du dispositif **Force** (appariement des données de quatre bases statistiques : le Fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à France Travail, la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale), disponible depuis 2021.

L'évolution du cadre de production de Force continuera de faire l'objet d'une réflexion poussée en 2025, basée sur l'expertise des besoins à venir pour les travaux d'études portant sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi (bascule de Brest vers Agora, suivi du nouveau cycle du plan d'investissement dans les compétences - PIC). En 2025, deux mises à jour semestrielles seront produites et mises à disposition au sein du CASD. Les avancées du dispositif seront partagées au sein du comité des utilisateurs et feront l'objet d'une mise à jour de la documentation. La Dares poursuivra son accompagnement des équipes de recherche qui réalisent

des évaluations de politiques publiques à partir de Force . Elle continuera elle-même à exploiter Force dans le cadre d'études visant à éclairer les questions de l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie et de l'accès à la formation des jeunes, et à contribuer à l'évaluation finale du PIC et à l'évaluation du Contrat d'engagement jeune .

La Dares va également poursuivre en 2025 ses travaux exploratoires d'**analyse textuelle sur les accords d'entreprise**, avec la perspective de pouvoir mieux dénombrer et caractériser - *via* l'extraction automatisée de données chiffrées ou qualitatives - les accords d'entreprise au-delà des données renseignées dans la base des accords. De premières publications, portant notamment sur les accords d'entreprises traitant des thèmes du télétravail ou des heures supplémentaires, sont prévues en 2025.

Dans la continuité du projet européen « *ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies* » porté par la Commission européenne (direction Eurostat), la Dares poursuit son investissement dans les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping, machine learning*).

Les données d'offres d'emplois en ligne, collectées et agrégées dans la base « **Jocas** » (**Job Offers Collection and Analysis System**) ont fait l'objet d'un vaste projet de mise à disposition en open data et sont désormais disponibles sur le SSP cloud. Elles sont mobilisées dans plusieurs études en cours, pour éclairer les mutations du marché du travail liées à la transition écologique et la transition numérique, notamment sous le prisme des compétences. Une étude visant ainsi à mesurer l'évolution des besoins en compétences vertes à l'aide de la base Jocas sera publiée au printemps 2025. Ces travaux pourront être déclinés à l'échelle locale. Techniquement, des travaux se poursuivront autour des algorithmes de déduplication et sur la cohérence offres d'emplois / emplois vacants.

La Dares engagera la **préparation du changement de nomenclature d'activités française** dans ses différents systèmes d'information et de production statistique.

Enfin, la Dares initiera un groupe de travail inter-administratif pour réfléchir à la mesure de **l'emploi industriel**, dans l'optique de dresser un panorama des concepts (approches par secteur d'activité, par branche, par métier, etc.) et, le cas échéant, d'envisager des productions statistiques nouvelles.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Dares poursuivra l'enrichissement des **portraits statistiques annuels des branches professionnelles**, chaque année complétés avec de nouvelles données supplémentaires. En 2025, l'ajout de nouveaux indicateurs, relatifs aux travailleurs handicapés et aux alternants, sera à l'étude et mis en œuvre en fonction des conclusions de l'instruction menée au préalable.

La Dares va instruire en 2025 la révision de l'échantillonnage de **l'enquête trimestrielle Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre)**, avec le concours de l'Insee, pour une possible mise en œuvre en 2026 ; au-delà d'un objectif technique de rationalisation de l'échantillonnage mis en œuvre, il s'agit de rafraîchir la méthode actuelle (datant de 2017) pour l'adapter au mieux à l'évolution de la structure de l'activité et des emplois dans le secteur privé, et de prendre en compte les nouveaux découpages sectoriels induits par la **révision de la nomenclature d'activités française (NAF 2025)**.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques du marché du travail (*Labour Market statistics on Businesses*), la Dares va débiter les travaux d'élaboration de **taux d'emplois vacants** incluant le secteur public, en lien avec la mise en place de l'enquête Evac présentée *supra*.

Concernant les **tensions sur le marché du travail**, la Dares va lancer une étude de faisabilité sur le calcul d'indicateurs précoces, et vise de mettre à disposition un nouvel indicateur complémentaire d'attractivité salariale.

La Dares poursuit ses travaux aux côtés de l'Insee et de l'Urssaf, sur l'enrichissement des **estimations trimestrielles d'emploi** et le raccourcissement de leurs délais de publication :

- après la mise à disposition en 2024 de ventilations additionnelles (ventilation par sexe, âge et type de contrat), une ventilation par branche professionnelle sera mise en place courant 2025 (*cf. supra*) ;
- des travaux sont en cours afin d'explorer avec l'Insee et l'Urssaf la possibilité de raccourcir les délais de publication de la première estimation à T + 30 jours, comme souhaité au niveau européen. Les travaux se concentrent actuellement sur les développements informatiques à prévoir pour raccourcir les délais d'intégration de la DSN.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Dares va poursuivre ses travaux de passage à la **nomenclature des familles professionnelles** FAP 2021 et sa participation aux instances et travaux relatifs aux nomenclatures métiers (Rome 4.0).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Plein emploi et de son impact sur **les statistiques de personnes inscrites à France Travail**, un groupe de travail (GT) piloté par le Cnis et présidé par Éric Heyer a été instauré en 2024. Des travaux statistiques importants ont été menés et les préconisations seront mises en place dans le cadre de la production commune avec France Travail, à partir des chiffres portant sur janvier 2025. Le premier *Dares indicateurs* rénové conformément aux recommandations du GT sera publié en avril 2025. La datavisualisation associée évoluera également. Ces changements feront l'objet d'une communication auprès des différents utilisateurs (presse, institutionnels, public).

En 2025, la Dares mettra par ailleurs à disposition un nouvel outil pour éclairer les **transitions professionnelles**. L'outil se présentera sous la forme d'une datavisualisation permettant d'observer les transitions à un niveau de granularité fin (selon les métiers et les caractéristiques des individus), et à un niveau local. Cet outil pourrait être complété ultérieurement, en particulier sur les parcours professionnels en sortie de formation initiale.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

| Nom et finalité du dispositif final | Fichier 1 | | Fichier 2 | | Champ du fichier résultant de l'appariement |
|---|--|--------------|--|--------------|--|
| | Nom du fichier | Propriétaire | Nom du fichier | Propriétaire | |
| Appariement Contrats aidés-DSN | Sismmo | Dares | Contrats aidés (données ASP) | Dares | Contrats aidés (CUI) |
| Appariement IAE-DSN | Sismmo | Dares | IAE (données ASP) | Dares | Insertion par l'activité économique |
| Etudier le passage entre structures de l'IAE et contrats aidés | IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes | Dares | IAE + contrats aidés (données ASP) sur différents millésimes | Dares | Insertion par l'activité économique |
| Qualifier la base Agora | Brest | Dares | Agora | Dares | Formation |
| Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation) | SIA/SIP | Dares | Sismmo | Dares | Contrats d'alternance |
| Enrichir Inserjeunes de données sur les rémunérations | Sismmo | Dares | BTS | Insee | Usage en 2024 sur les sortants d'apprentissage |

**- DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES REVENUS D'ACTIVITÉ -
-DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES-
-INSEE-**

0. Orientations pour 2025

Les travaux du Dera seront de nouveau marqués en 2025 par la rénovation de ses systèmes d'information.

(1) La refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)**, dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN), a atterri en 2024 avec la dernière étape prenant en compte l'entrée de la fonction publique en DSN. Le déploiement de la DSN et la refonte du Siera auront permis : une réingénierie des processus conjoncturel et structurel conduisant à rationaliser les processus ; de **nettes réductions des délais de diffusion** ; un enrichissement des produits.

En 2025 il s'agira de poursuivre l'amélioration du Siera en poursuivant sur ces trois axes. Sur les données **structurelles**, les délais seront à nouveau réduits, à la fois pour les Estimations annuelles d'emploi et la mise à disposition des données individuelles des bases Tous salariés (BTS) avec pour cible une mise à disposition 12 mois après la fin d'un millésime, à partir du millésime 2024 de la BTS, sur l'ensemble du champ (privé et public). Sur les données **conjoncturelles**, la bascule vers un emploi flash des Estimations trimestrielles d'emploi dès T + 30 jours (contre T + 35 jours environ aujourd'hui) sera instruite. Les efforts pour enrichir les résultats détaillés seront par ailleurs poursuivis, notamment sur le champ de la fonction publique.

En 2025, il s'agira également de préparer le **changement de la nomenclature** d'activité, avec un passage de la NAF 2008 à la NAF 2025 sur le millésime 2026, et le changement de la nomenclature de PCS-ESE, avec un passage de la PCS 2017 à la PCS 2020.

La DSN est aussi un levier pour **alléger la charge statistique des entreprises** dans leurs réponses aux **enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)** ; le nouveau règlement européen dit « LMB » pour *Labour Market Statistics collected from Businesses*, généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, a conduit à relancer, avec un projet dédié, l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises). Les travaux sur ce projet atterriront en 2025, avec notamment des questionnaires allégés depuis 2024.

(2) La refonte de l'enquête Emploi

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version rénovée de son questionnaire et de son protocole. En 2024, l'enquête Emploi a intégré Mayotte en collecte, après une montée en charge en 2023. Il s'agit désormais de préparer les prochaines rénovations et notamment la bascule des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee, avec une perspective de bascule en 2028. Par ailleurs, le Dera a instruit en 2024 les questions d'identification des bénéficiaires de RSA dans l'enquête, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le plein emploi, dont l'objectif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail à compter de 2025.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Emploi en continu (DQS 6, EQRT 1, AVG 8)

L'enquête Emploi en continu (EEC) a été refondue en 2021, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole, l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation. L'ensemble des changements et les résultats ont fait l'objet de présentations et de communications, *via* notamment un *Document de travail* explicitant les différentes dimensions de la refonte. Pour la suite, le Dera s'est **engagé dans une nouvelle rénovation**, avec une bascule, prévue en 2028, vers de nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee.

En attendant, des évolutions de production de l'EEC sont instruites. Il s'agit d'abord de préparer une EEC en double-nomenclature, NAF 2008 et NAF 2025, dès 2026. Il s'agit aussi de préparer la bascule de la base de sondage, avec la bascule de Fidéli à Résil. Ensuite, la question d'étendre le champ des enquêtes aux **ménages vivant dans les logements non ordinaires** a commencé à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport dédié de l'Inspection générale de l'Insee ; elle a permis d'étendre dès 2024 le questionnaire aux personnes de moins de 65 ans vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté. Cet apport sera évalué en 2025.

Par ailleurs, le Dera a instruit la question d'identification des **bénéficiaires de RSA dans l'enquête**, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le plein emploi, dont le motif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail. Il s'agit d'améliorer leur détection dans l'EEC, ce que quelques ajustements du questionnaire (clarification des questions, extension du filtre) permettent depuis le troisième trimestre 2024. Ces changements seront documentés dans une publication prévue en avril 2025, et permettront une analyse pertinente des statuts d'activité distinguant les bénéficiaires de RSA avant et après la réforme, dès les premières publications portant sur le premier trimestre 2025.

Ensuite des travaux en 2024 avaient pour objectifs d'identifier le plus efficacement possible les codes statistiques non signifiants (CSNS) des personnes enquêtées, afin d'enrichir l'EEC ou de permettre des appariements méthodologiques avec les sources administratives, sans étendre les questionnements sur les variables identifiantes. L'année 2025 permettra de parachever ces travaux, permettant le lancement du **dispositif nouveau, ancré sur l'EEC, qui remplacera l'enquête formation et qualifications professionnelles (FQP)** (*cf. infra*).

Enfin, **l'EEC s'étend géographiquement au département de Mayotte**. L'année 2023 a été celle de la montée en charge de l'enquête Emploi en continu à Mayotte, avant une année pleine en 2024 ; elle permet la comparaison avec les données de l'enquête Emploi annuelle qui a été menée pour la dernière année en 2023. Outre l'intérêt du suivi du marché du travail à Mayotte, comme dans les autres DOM, les travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et leur rétopolation devraient permettre de premières séries publiées à compter de 2025. Le contexte des sinistres causés par le cyclone Chido alimente toutefois une incertitude sur la collecte en 2025.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Le module 2022 a porté sur les « **savoir-faire et tâches au travail** » dont l'exploitation devrait être valorisée en 2025, puis le module 2023 a porté sur « **les retraites et la participation au marché du travail** », ce dernier module ayant été exploité et valorisé dans le cadre d'un dossier dans l'*Insee Références* « Emploi chômage et revenus du travail » en juillet 2024. Le module 2024 a porté sur les « **jeunes et le marché du travail** », enfin le module 2025 portera sur « **la conciliation entre travail et vie de famille** ». Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

| Année de collecte | Thème | Récurrance (8 ans) | Référence EQRT |
|-------------------|---|--------------------|----------------|
| 2021 | Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail | Oui | |
| 2022 | Savoir faire et tâches au travail | Non | EQRT 6 |
| 2022 | <i>Le travail de plateforme</i> | - | |
| 2023 | Les retraites et la participation au marché du travail | Oui | EQRT 2 |
| 2024 | Les jeunes et le marché du travail | Oui | EQRT 1 |
| 2025 | Conciliation entre travail et vie de famille | Oui | |
| 2026 | Le travail de plateforme | Non | EQRT 8 |
| 2027 | Organisation du travail et arrangements du temps de travail | Oui | |
| 2028 | Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail | Oui | |

EVA (entrée dans la vie adulte) (EQRT 1)

Le **panel EVA** s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en sixième en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. En 2024, une version définitive du Fichier de production et de recherche (FPR) répondant aux besoins des utilisateurs a été mise dans le circuit de diffusion sur les années 2015-2023. Elle répond aux besoins exprimés par le groupe d'exploitation existant depuis 2021 et constitue la version finale du FPR du panel EVA 2007. Une première valorisation de ce panel a été diffusée, sous forme d'*Insee focus* en 2023. D'autres **valorisations** de ce panel définitif sont prévues, notamment dans l'*Insee Références* « Formation-emploi » dont la prochaine édition est programmée en février 2025.

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV) (EQRT 7)

Cette enquête réunit l'enquête européenne **Adult education survey (AES)** sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le **poids de l'illettrisme**. L'enquête comporte un module sur les compétences numériques. Elle porte sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les cinq DOM. L'enquête a été menée entre septembre 2022 et mars 2023. Après de premières valorisations nationales publiées en 2024, en partenariat avec la Dares pour le volet formation, avec la Depp pour le volet illettrisme, les FPR et fichiers à destination du CASD ont été diffusés. En 2025 de nouvelles valorisations sont prévues, notamment dans l'*Insee Références* « Formation-emploi » en février 2025. Les prochaines éditions d'AES, sur le terrain en 2028-2029, ainsi que d'IVQ, seront par ailleurs instruites.

Enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) (EQRT 1)

L'enquête sur la **formation et la qualification professionnelle (FQP)** a constitué l'une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation et l'emploi. Elle a été menée de façon apériodique à six reprises de 1964 à 2014-2015. En 2024, **l'opportunité de son renouvellement a été instruite** et cette instruction présentée à la commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de mai. Cette instruction conduit à lancer les travaux pour construire un nouveau dispositif basé sur l'appariement de l'EEC avec plusieurs sources statistiques basées sur les sources administratives, notamment les bases Tous salariés (BTS).

Enquête FPE

L'**enquête auprès des salariés de l'État** a pour objectif de recueillir des informations non disponibles dans les fichiers administratifs sur les salariés de la fonction publique de l'État, afin de permettre une analyse fine des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale, tels que les différences de rémunération entre hommes et femmes. Cette enquête vient compléter le dispositif Ecmoss (enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires, *cf. infra*) qui permet à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat. L'enquête FPE 2022 a eu lieu entre mai et juillet 2023 et les données ont été mobilisées au 2^e trimestre 2024 pour réaliser la livraison des résultats de l'ESS 2022 à Eurostat. En 2025, l'opportunité du renouvellement de cette enquête sera réexaminée.

Les enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

Les **enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)**, auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « *Labour Cost Survey* » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « *Structure of Earnings Survey* » (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens. Le dispositif d'enquêtes Ecmoss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : **en 2024, le dispositif a basculé vers les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre en 2023 (Ecmo 2023)**, avec un questionnaire significativement allégé pour tenir compte des premiers travaux du projet « LMB ». En 2025, il s'agira de la deuxième année d'enquête (**Ecmo 2024**).

À partir de 2026, **le cadre réglementaire européen, qui régit le dispositif Ecmoss, évoluera** avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « LMB » - il devrait être formellement voté en 2025, après un accord politique (« trilogie ») en toute fin d'année 2024 -. Ce règlement prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés, nécessitant un projet d'investissement mené depuis 2022. L'extension du dispositif à ces très petites entreprises (TPE) permettra d'étudier les questions de disparités de salaires (distribution, différences selon le secteur ou la taille d'entreprise, ou selon les caractéristiques individuelles des salariés) dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ ; elle n'a pas été envisagée par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, mais par celui d'un recours accru à des sources administratives, le règlement accordant une plus grande souplesse sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises ne sont pas disponibles sur ce champ des TPE. Par ailleurs, sur le champ « historique » des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande, de la part d'entreprises, d'alléger la charge statistique qui leur pèse, a nécessité d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête peuvent être substituées par des variables présentes en Déclaration sociale nominative (DSN), puis de mettre en œuvre cet allègement dans les questionnaires et les chaînes de traitement.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux TPE ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants ont été menés depuis 2022 et **seront parachevés en 2025**. Ils ont déjà porté des fruits, avec d'une part un premier allègement du questionnaire Ecmo 2023, collecté en 2024 ; d'autre part la publication *Insee Résultats* consacré à l'enquête ESS 2022, en étendant les tableaux au champ des TPE.

Par ailleurs en 2025 les travaux de **modernisation des outils** s'intensifieront, avec notamment la bascule progressive aux outils de la nouvelle filière en cours de développement à l'Insee et l'objectif d'abaisser significativement la part de réponses par papier. En 2025, l'enquête repassera pour avis d'opportunité et de conformité au comité du label pour le cycle 2025-2028.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) a atterri en 2024 avec la dernière étape prenant en compte l'entrée de la fonction publique en DSN. Le déploiement de la DSN et la refonte du Siera auront permis : une réingénierie des processus conjoncturel et structurel conduisant à rationaliser les processus ; de **nettes réductions des délais de diffusion** ; un enrichissement des produits. **En 2025, il s'agira de poursuivre l'amélioration du Siera en poursuivant sur ces trois axes.**

Données structurelles d'emploi et de salaires

Les nouvelles applications informatiques accueillant et traitant **la DSN** ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la **base Tous salariés (BTS)** qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique (dont le passage à la DSN s'est réalisé entre 2020 et 2022). Ces nouvelles applications ont déjà permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le **millésime « 2022 » mis à disposition en juin 2024 (soit A + 18 mois)**. Même, le millésime « 2022 » a été provisoirement mis à disposition dès avril 2024 pour le seul champ privé ; le millésime « 2023 » devrait être mis à disposition dans les mêmes conditions et les mêmes délais (avec même une version provisoire sur le champ privé disponible dès la fin de l'année 2024).

En 2024 il s'est agi de **finaliser les travaux pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique** dans la DSN, sur le millésime « 2022 ». Ce millésime est ainsi le premier pour lequel la partie publique de la BTS (correspondant au produit « Siasp ») est essentiellement fondée sur des DSN ; la principale difficulté a été de mettre en cohérence les données de ce millésime avec celles de l'année 2021, compte tenu des changements déclaratifs et applicatifs.

La **réduction des délais de mise à disposition de la BTS sur l'ensemble du champ** pourra alors reprendre : l'objectif de mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime est acquis sur le secteur privé depuis le millésime 2022 ; la cible concerne le millésime 2024 de la BTS dans son ensemble (public et privé), avec idéalement une réduction dès le millésime 2023.

Par ailleurs, les travaux pour consolider la qualité des traitements avec des délais de diffusion réduits sur les données sur l'emploi et les revenus des non-salariés (**bases Non-salariés, BNS**), se sont également poursuivis. En 2025 un axe de travail sera d'améliorer la production afin de proposer des codes statistiques non signifiants pour chaque millésime.

Pour les **panels Tous salariés, Non-salariés**, ainsi que Tous actifs (réunion des deux premiers), en 2025 sera mis à disposition le millésime « 2022 ».

Les données des **Estimations annuelles d'emploi (EAE)** bénéficient aussi d'avancées des délais de mise à disposition des sources de données individuelles : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », les délais de diffusions se sont réduits jusqu'à 19 mois pour le millésime « 2022 » diffusé en juillet 2024, la cible étant une diffusion des EAE définitives environ 17 mois après la fin d'un millésime (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime) ; elle serait atteinte dès 2025. De façon liée, les délais se réduisent aussi pour la source **Flores**¹ (qui, à partir des BTS, fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et

1 Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié

les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs). Les délais de mise à disposition ont été progressivement réduits, de A + 30 mois pour le premier millésime (2017), à A + 18 mois pour le millésime « 2022 » mis à disposition en juin 2024. En 2025, la mise à disposition devrait être très proche de la cible, qui est de 14 mois après la fin d'un millésime.

Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Depuis 2017 les **Estimations trimestrielles d'emploi (ETE)** salarié sont coproduites avec l'Urssaf nationale et la Dares : il n'existe plus qu'une seule estimation qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau national ou local -, alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

Pour l'emploi, dans le cadre de la réglementation européenne et de cette coproduction, la diffusion de l'emploi trimestriel « détaillé » se fait depuis fin 2023 avec un calendrier réduit à T + 60 jours (contre T + 70 jours jusqu'alors) au niveau national, à T + 80 jours (contre T + 90 jours jusqu'alors) au niveau local. Un nouvel objectif, dont l'instruction sera poursuivie en 2025 est de diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T + 30 jours », contre environ T + 35 jours actuellement), au même moment que les estimations flash de PIB.

En outre, depuis mai 2024, **les données conjoncturelles de l'emploi sont publiées selon les caractéristiques des salariés** (âge, sexe, contrat) en plus des caractéristiques propres aux établissements (secteur d'activité et lieu de travail) sur le champ privé ; en 2025, ces travaux seront poursuivis en étendant au public cette déclinaison.

Pour les **Taux de chômage localisés (TCL)**, un enjeu sera d'adapter la méthode de production, basée en partie sur les DEFM², au choc de la loi plein emploi.

Pour les salaires, la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel a également permis de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'**indice du coût du travail (ICT)** : depuis fin 2023, un nouvel *Informations Rapides* fournit l'information « flash » sur le salaire horaire et le coût horaire du travail dès T + 45 jours, alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T + 75 jours. La cible est une publication à T + 65 jours pour ces résultats détaillés.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2023, un appariement (hors CSNS) a été lancé entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012, dans les conditions décrites dans le *Document de travail* de C. Picart (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234657>). Par ailleurs, des appariements ont été lancés entre l'enquête Emploi et les déclarations sociales nominatives (DSN) afin de comprendre les divergences de dynamique de l'emploi salarié sur cette période entre 2019 et 2023. Les principaux résultats de ces travaux seraient diffusés début 2025.

Le Dera a également le projet d'actualiser l'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de France Travail sur les années 2019-2024 (projet avec Dares et France Travail). L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un *Document de travail* : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>. En 2024, les travaux se sont poursuivis, les premiers résultats pourraient être publiés dans la seconde moitié de l'année 2025.

2 Demandeurs d'emploi en fin de mois

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis (EQRT 6)

En 2025 se poursuit la mise en œuvre **d'un plan d'actions faisant suite aux recommandations du rapport du GT du Cnis en 2018-2019**. La nouvelle nomenclature et les actions ont d'abord pleinement concerné l'enquête Emploi et le Recensement de la population est désormais la source principalement concernée par la bascule à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 ». Par ailleurs en 2025 le site dédié lancé en 2022 (nomenclature-pcs.fr) sera consolidé et la documentation mise en ligne sera enrichie.

Rénovation de la PCS-ESE et bascule à la PCS 2020 dans la DSN (EQRT 6)

Les premières réflexions sur le **passage en PCS-ESE 2020 dans la DSN** ont débuté en 2023. Un groupe de travail réunissant l'Insee, l'Urssaf, la Dares, France Travail et le GIP-MDS (Modernisation des déclarations sociales) s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et la qualité des données recueillies en s'appuyant sur les acquis de l'enquête Emploi, tout en tenant compte des spécificités de la DSN. À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi « libre » (sans liste de référence), le code PCS-ESE en nomenclature de 2017 et un code complément. Outre la bascule à la nomenclature rénovée (PCS 2020), une dimension de ce projet consiste à proposer aux entreprises de choisir un libellé d'emploi dans une **liste d'intitulés de métiers de référence**. La normalisation du libellé ainsi recueilli permettra de faciliter le codage en PCS-ESE, mais aussi dans d'autres nomenclatures (FAP, Familles professionnelles).

En 2024 la faisabilité de coder en PCS 2020 les métiers du nouveau référentiel ROME 4.0 (environ 10 000 intitulés) et la mise en œuvre opérationnelle ont continué d'être instruites ; un découplage calendaire entre une **bascule statistique** (adoption de nouveaux outils de codification pour coder directement en PCS 2020 des libellés « libres ») **puis une bascule déclarative** (liste de référence de libellé et déclaration en nouvelle nomenclature) émerge de cette instruction. Elle sera poursuivie en 2025, avec l'objectif d'une codification en PCS 2020 dans la base Tous salariés (BTS) au plus tôt sur le millésime 2026, avant une bascule déclarative des DSN au plus tôt en 2027.

Rénovation de la NAF et de la NACE

En 2025, le Dera continuera de se préparer à l'impact du changement à venir de la NAF sur les différents systèmes d'information (Siera, EEC). En particulier, l'impact et la mise en œuvre opérationnelle dans le SI Siera devront être réétudiés au regard des conclusions de la mission IG sur l'impact de la nouvelle nomenclature d'activités sur les codes APE.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2025, le Dera poursuivra la diffusion d'études ou de documents de référence :

- début février, édition 2025 de *l'Insee Références* « Formations et emploi », en collaboration avec la Dares, la Depp, le Sies et le Céreq ;
- en mai, édition 2025 de *l'Insee Références* « Emploi et revenu des indépendants » ;
- en juin, éclairages et dossiers dans *l'Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail » en partenariat avec la Dares, pour notamment éclairer le marché du travail en 2024 ;

Plus généralement, le Dera continuera de contribuer activement à l'éclairage conjoncturel du marché du travail (contributions aux *Notes de conjoncture*, etc.) et en 2025 s'attachera à éclairer sur les conséquences de la loi plein emploi sur les statuts d'activité en distinguant les bénéficiaires du RSA.

L'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires, qui est proposé en ligne depuis 2021 sera mis à jour avec les données allant jusque 2024 (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Les bases Tous salariés 2017 à 2023 sont déjà enrichies du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela permet notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO³ de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.). En 2025 il sera aussi instruit la possibilité de systématiser l'enrichissement des millésimes des bases Non-salariés (BNS) avec un CSNS, la qualité des données identifiantes étant jusqu'à présent limitante.

Par ailleurs, après des expérimentations menées sur l'enquête Emploi (EEC), celles-ci vont être systématiquement enrichies d'un CSNS pour permettre d'une part de l'enrichir systématiquement de données administratives (BTS, BNS), notamment dans le cadre du dispositif remplaçant les enquêtes FQP, d'autre part de poursuivre les études à but méthodologique de divergences de sources portant sur l'emploi et le chômage.

| Nom et finalité du dispositif final | Fichier 1 | | Fichier 2 | | Champ du fichier résultant de l'appariement |
|---|---------------------------|----------------|----------------|--------------|---|
| | Nom du fichier | Propriétaire | Nom du fichier | Propriétaire | |
| Enrichir des fichiers de données sur les salariés | Bases Tous salariés (BTS) | Insee | À déterminer | | Champ du fich. 2. |
| Enrichir des fichiers de données sur les non-salariés (expérimentation) | Base Non-salariés (BNS) | Insee | À déterminer | | Champ du fich. 2. |
| Enrichir potentiellement l'enquête Emploi | Enquête Emploi en continu | Insee | BTS, etc. | | Champ du fich. 1. |
| Comprendre les divergences sur les mesures de l'emploi salarié | BTS, DSN, BNS | Insee | EEC | Insee | Champ du fich. 2. |
| Comprendre les divergences entre chômage BIT et DEFM | Fichier historique | France Travail | EEC | Insee | Champ du fich. 2. |

3 Système d'information sur les mouvements de main-d'œuvre

0. Orientations pour 2025

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2025, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2025 sera consacrée aux traitements post-collecte de de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 (terrain réalisé entre septembre et décembre 2024) pour une mise à disposition de premières données provisoires à l'automne 2025.

Pour les thématiques d'études mises en avant cette année, elles se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en 2023. L'analyse des parcours scolaire, professionnel et de vie des jeunes de la Génération 2017 constituera un angle mis en avant dans les travaux menés au sein du département, travaux qui s'appuieront principalement sur les données de l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017 (publications des résultats d'études menées ou en cours dans le département, travaux du groupe d'exploitation mis en place, cf. infra). Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DGESIP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Par ailleurs, dans le cadre de son contrat d'objectif et de performance (COP) 2023-2026, le Céreq a entamé une réflexion approfondie en vue de faire évoluer le dispositif d'enquêtes Génération. Il doit intégrer deux évolutions majeures de son environnement : d'une part, la disponibilité nouvelle de données administratives, d'autre part, l'exigence de proposer un dispositif moins coûteux. Dans ce cadre, le Céreq a finalisé la convention pour l'appariement expérimental de l'enquête Génération 2021 avec la BTS de l'Insee. Il prévoit également de réaliser à des fins d'études des appariements entre Génération 2021 et les bases d'apprenants de la Depp (FAERE) et du SIES (SISE, Parcoursup).

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2025 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, une nouvelle collecte concernera la cinquième vague du panel EFE sur les données de l'année 2024 (EFE 2024), les enquêtes de ce dispositif sont à caractère obligatoire.

Par ailleurs les éditions 2020 et 2021 (2 premières vagues du panel EFE) vont faire l'objet à partir de février 2025 d'exploitations dans le cadre d'un groupe d'exploitation constitué autour d'une douzaine de projets d'études portés par divers centres associés du Céreq, laboratoires universitaires et France stratégie.

Le Céreq prévoit d'apparier la source EFE avec les données de l'enquête TIC pour étudier le recours aux outils numériques et les liens avec les pratiques de formation des entreprises. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les liens entre performance des entreprises et pratiques de formation, un projet d'appariement avec les données fiscales des entreprises sera également entrepris.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2025 :

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2025 verra se concrétiser de nombreuses exploitations basées sur les dernières enquêtes produites au Deeva, autour de l'enquête de 2023 auprès de la Génération 2017.

L'année 2025 sera également une année très dense en termes de production et de préparation des enquêtes : les traitements post-enquête vont concerner l'interrogation 2024 de la Génération 2021 dont le terrain s'est achevé en décembre 2024.

Enquête 2023 sur la Génération 2017

La ré-interrogation de la Génération 2017 a été réalisée à l'automne 2023. Un premier jeu de données a été mis à disposition de la communauté scientifique, par le biais du lancement d'un groupe d'exploitation à l'automne 2024. Réuni en janvier 2025, ce groupe rassemble 31 projets qui explorent différents aspects du processus d'insertion ; ils questionnent les inégalités sociales, comment elles se croisent et à quelles destinations professionnelles elles conduisent plus probablement, ils questionnent encore les dynamiques de trajectoires qui se construisent sur le marché du travail, ils questionnent aussi les événements-clé susceptibles d'infléchir les parcours, de produire des réorientations ou des bifurcations.

Enquête 2024 sur la Génération 2021

Concernant l'interrogation 2024 auprès de la Génération 2021, l'activité sur l'année 2025 portera en premier lieu sur le travail de post-enquête (nettoyage des données, imputations, redressements, repondération, création des fichiers de diffusion) se déroulera au cours de l'année avec pour objectif la livraison de premières données provisoires à l'automne 2025 et le lancement d'un groupe d'exploitation ouvert largement au monde de la recherche pour la fin de l'année ou le début 2026.

Groupe de réflexion sur l'après-dispositif Génération

Dans le cadre de son contrat d'objectif et de performance (COP) 2023-2026, les tutelles ministérielles du Céreq ont sollicité l'établissement pour qu'il réfléchisse à faire évoluer le dispositif d'enquêtes Génération, dispositif mis en place dans les années 1990. Il s'agit d'intégrer 2 évolutions majeures dans l'environnement du Céreq :

- D'une part, la disponibilité nouvelle de données administratives issues d'appariements (InserJeunes à partir de 2017, InserSup), comme la possibilité de coupler des données d'enquêtes et des données administratives, doit amener le Céreq à redéfinir ses objectifs ainsi que les méthodes de collecte, les informations et les indicateurs qu'il produit afin de renouveler la production de connaissances sur les thématiques centrales du champ, en articulation et complément avec les sources nouvelles.
- D'autre part, ce travail doit permettre de proposer un dispositif moins coûteux, dans un contexte budgétaire contraint.

L'année 2025 devrait voir les contours du dispositif d'enquête rénové Génération se dessiner. Au printemps, des scénarios d'évolution du dispositif seront présentés aux tutelles. Ces scénarios concerneront différents aspects de l'enquête, dans la ligne des thématiques de la feuille de route qui avait présidé aux réflexions sur l'année 2024 :

- Le champ de l'enquête
- La constitution d'une base de sondage sur le champ défini
- Le choix de l'échantillon effectivement tiré
- La réalisation de l'enquête (protocole multimode, développement internalisé des outils de collecte, l'évolution du contenu du questionnaire en lien avec les possibilités d'enrichissement/substitution à partir d'appariements avec des sources administratives)
- Une réflexion sur de nouvelles orientations thématiques possibles
- Les coûts de collecte, qu'il s'agisse de ceux liés à la base de sondage auprès des établissements formateurs ou de ceux associés au terrain de l'enquête auprès des jeunes.

L'horizon de ces travaux est celui du COP.

Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2025 :

Enquête EFE (édition 2024) :

A la demande de la Dares et de France Compétences, cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre d'un panel d'entreprises basé sur un échantillon rotatif au 1/5^{ième} ayant pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises.

Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, ce panel EFE représente la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

La collecte sur les données 2024 se déroulera d'avril à juillet 2025.

Il est attendu environ 23 000 entreprises répondantes pour cette nouvelle édition.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2025, les travaux exploratoires d'appariements des enquêtes Génération avec des données administratives se poursuivront dans l'objectif de faire évoluer de façon significative le dispositif Génération. Le Céreq a lancé un appariement expérimental de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 avec la base tous salariés (BTS) produite par l'Insee à partir des déclarations sociales nominatives. L'année 2025 va voir la mise en œuvre des premières phases du protocole : transmission par le Céreq des informations nécessaires à la création d'une clé d'appariement par l'Insee pour les individus répondants, première livraison au Céreq des données de la BTS les concernant (années 2021-2023) à l'été 2025.

Par ailleurs, un nouveau projet d'études est en cours d'élaboration ; il vise à approfondir l'étude des parcours de formation des jeunes de la Génération 2021 grâce à l'enrichissement des données à partir d'appariements avec les données administratives des bases FAERE, SISE (inscrits, résultats) et Parcoursup.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Il est prévu de développer et d'intégrer un Chatbot au formulaire de contact présent sur le site du Céreq afin de répondre aux questions des entreprises tout au long de la collecte d'EFE 2024.

En 2025, le Céreq continuera de diffuser grâce à de la datavisualisation sur son site internet, les principaux indicateurs issus de l'exploitation des enquêtes EFE et Génération.

0. Orientations pour 2025

Les travaux en 2025 seront en grande partie structurés autour de l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi à partir du 1^{er} janvier 2025, de la nouvelle convention tripartite Etat- Unedic – France Travail, ainsi que la montée en charge des systèmes d'information du réseau pour l'emploi.

Les recommandations du rapport du groupe de travail du CNIS tirant les conséquences de la « loi pour le plein emploi » sur les statistiques de demandeurs d'emploi, publié en septembre 2024, seront mises en œuvre au 1^{er} semestre 2025.

Les publications conjointes Dares-France Travail et les statistiques sur les demandeurs d'emploi refléteront la situation de l'ensemble des inscrits à France Travail, et notamment l'ensemble des bénéficiaires du RSA et des jeunes suivis par les missions locales. Des éléments de communication pédagogiques accompagneront ces changements.

L'outillage des comités pour l'emploi pour le suivi et pilotage des actions commune nécessite le partage de données nouvelles, la production d'indicateurs, la mise à disposition de données nécessaires à l'évaluation. Les travaux engagés en ce sens vont se poursuivre.

Enfin, la nouvelle convention tripartite 2024-2027 a défini des priorités nouvelles et conduit à élaborer de nouveaux indicateurs stratégiques. En 2025, certaines publications conjoncturelles évolueront pour prendre en compte les nouvelles sources et définitions, et suivre les nouveaux indicateurs.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête conduite avec la Dares sur les sortants des listes a été refondue en 2024 : elle porte désormais sur un champ tournant d'une année sur l'autre et intègre désormais des modules thématiques différents chaque année. Le champ historique est désormais élargi aux demandeurs d'emploi qui reprennent une activité tout en restant inscrits (passage des catégories A (sans emploi) et B (activité réduite courte) vers C (activité réduite longue)). Ce champ fait l'objet d'une enquête tous les deux ans. En alternance, l'autre champ étudié tous les deux ans est celui des sortants des listes non réinscrits au cours des 12 mois qui suivent : ceux-ci sont interrogés un an après leur sortie des listes.

Par ailleurs, l'enquête a obtenu l'an passé l'avis de conformité du Comité du Label pour l'année 2024 pour les premiers modules. France Travail et la Dares soumettront un dossier complémentaire au comité du label en 2025 sur les modules thématiques restants.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

A partir de 2025, l'exploitation de la Déclaration Sociale Nominative permettra de mesurer le retour à l'emploi des inscrits à France Travail jusqu'à 24 mois après leur inscription. Cette information n'était jusqu'ici mesurable qu'à travers des enquêtes « cohortes », interrogeant les demandeurs d'emploi sur leur parcours professionnel respectivement 6, 12, 18 et 24 mois après leur inscription. L'exploitation de ces données administratives se substituera à ces enquêtes « cohortes ».

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La loi pour le plein emploi élargit, à partir du 1^{er} janvier 2025, le périmètre des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail. Les statistiques sur les demandeurs d'emploi évolueront, conformément aux recommandations du rapport du CNIS de 2024, pour prendre en compte l'ensemble des inscrits à France Travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle convention tripartite Etat-Unedic-France Travail, les indicateurs d'accès à l'emploi seront calculés à partir de la DSN. Certaines publications conjoncturelles seront adaptées pour tenir compte de cette évolution, et permettre le suivi des nouveaux indicateurs.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La loi pour le plein emploi instaure une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local. Cette gouvernance rénovée a pour vocation d'assurer la coordination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Le comité national pour l'emploi définit des orientations stratégiques nationales et les éléments du patrimoine commun. Les comités territoriaux pour l'emploi, co-présidés par l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre les orientations stratégiques définies par le Comité national pour l'emploi. Ils ont pour mission de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises.

Le découpage territorial correspondant aux zones de compétences de ces comités territoriaux constitue donc, pour les acteurs du réseau pour l'emploi, un nouveau zonage d'analyse et de diagnostic du marché du travail (AVG8).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site d'analyse territorialisée du marché du travail DataEmploi (<https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/accueil>) sera enrichi en 2025 :

- Tous les indicateurs relatifs au marché du travail seront désormais déclinés pour des publics spécifiques (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, seniors, habitants de QPV, bénéficiaires du PIC, demandeurs d'emploi en situation de handicap...) et selon le territoire ;
- Le site permettra également de détailler les statistiques du marché du travail selon le nouveau zonage territorial des Comités Locaux pour l'Emploi (AVG8) ;
- Enfin, au-delà des analyses déjà possibles soit par métier, soit par secteur d'activité, l'outil sera enrichi d'indicateurs par filières.

**- Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information-
-SDESSI-
- Direction générale de l'administration et de la fonction publique -
-MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA SIMPLIFICATION -**

0. Orientations pour 2025

L'année 2025 sera marquée, comme en 2024, par la poursuite des travaux suite au passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la Déclaration sociale nominative (DSN). Si à terme ce passage sera source de réduction des délais de production, pour 2025, l'objectif sera de retrouver le calendrier pré passage en DSN pour les données 2023 et il est prévu de commencer l'expertise sur les données 2024 au 2^e trimestre 2025. De fait, la charge portant sur les personnes des pôles « Emploi » et « Rémunération retraite » sera lourde : expertise des données 2023 ; travaux relatifs au Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2025 (RAEFP) ; et expertise des données 2024.

En amont de ces travaux d'exploitation statistique, la DSN fait l'objet d'un suivi par la communauté utilisatrice pour améliorer la qualité des informations servies. Les réformes de la gestion des ressources humaines ou de la protection sociale amènent également des besoins d'évolution. La SDessi coordonne les études d'impacts sur la chaîne informatique source de la DSN de l'État. Les contraintes pesant sur l'outil de la paie DGFIP (PAYSAGE), outil robuste mais limitant les capacités de maintenance évolutive, sont des freins à la montée en qualité de la DSN de la FPE et impliquent de très nombreux échanges en particulier avec le GIP-MDS (modernisation des données sociales) et la MIDS (mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales).

Concernant la Base statistique concours, là encore, la charge de travail du pôle Recrutement, concours sera importante, compte tenu qu'il faudra réaliser en 2025 l'exploitation de l'enquête 2024 auprès des candidats des concours de l'enseignement secondaire (en collaboration avec la Depp), la diffusion des enquêtes au CASD et la préparation cycle d'enquêtes 2026-2030 avec la concertation, le passage au Cnis et au Label.

Le SSM Fonction publique poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route Qualité en 2025. Comme en 2024, des objectifs individuels et collectifs seront fixés à l'ensemble des agents de la SDessi lors de leurs entretiens professionnels, en particulier sur le sujet de la documentation des processus statistiques, en s'appuyant sur les fiches Qualité discutées avec l'Unité Qualité au 2^e semestre 2024.

Enfin, comme en 2024, les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants, par exemple avec le déploiement de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance, ce qui n'est pas sans effet sur les SIRH de l'État, la paie DGFIP et la DSN de l'État. De même, la création d'une section « Fonction publique » au sein de la Cour des comptes a entraîné une très forte augmentation des contrôles. Les sollicitations des sous-directions métier de la DGAFP, du Cabinet du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification et des différentes inspections (IGF, IGAS, IGA, IGESR) pourraient obérer les capacités de travail du service.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Concours et base administrative concours

L'enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet mise en place pour la première fois en 2023. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État (FPE) et territoriale (FPT) - à l'exception de certains concours, militaires notamment - et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière (FPH). Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

L'année 2025 sera consacrée aux publications des résultats issus des collectes 2023 et 2024 puis à la mise à disposition des données. Ces travaux seront intégrés dans le cadre d'un comité d'exploitation.

En 2025, un nouveau cycle sur les enquêtes concours devra être élaboré. Cela impliquera de nombreuses consultations (auprès des employeurs, des partenaires sociaux, des chercheurs, etc.) et des travaux méthodologiques. Un avis d'opportunité pour 5 ans sera demandé au Cnis et un dossier sera déposé auprès du comité du Label pour demander le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire.

Concernant la base administrative concours (BAC), la SDessi poursuit son objectif de montée en puissance de ce dispositif. En 2025, les discussions vont se poursuivre avec le ministère de l'Éducation nationale pour intégrer à moyen terme son premier degré géré aujourd'hui par une trentaine d'opérateurs académiques. Ceci permettrait de passer dans la BAC d'une couverture actuelle de 55 % à 75 % à terme dans la FPE.

Pour la FPT, avec l'appui de la FNCDG⁴, la promotion du dispositif va être faite auprès des centres de gestion afin d'aller au-delà la couverture actuelle de 75 % et de préparer pour les années suivantes une ou plusieurs enquêtes concours sur un périmètre territorial à définir.

Pour la FPH, la SDessi va travailler avec la DGOS⁵ pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours gérés dans AT+ (une solution logicielle du marché répandue dans la fonction publique) et dans un deuxième temps, construire une cartographie des AOR qui permettra dans les années à venir de réaliser une enquête concours.

En 2025, la SDessi va utiliser l'API Légifrance pour compenser le possible arrêt du registre des ouvertures de concours Greco, base de référence de contrôle de l'exhaustivité de la BAC.

[AVG 5]

4 Fédération nationale des Centres de Gestion

5 Direction générale de l'Offre de soins

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Passage de Siasp à la DSN

Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique sur une année civile. Les données alimentant Siasp étaient issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Siasp 2022 est le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et produit par l'Insee avec la chaîne de production du secteur privé (Piréné). Siasp 2023 permettra donc de valider, d'affiner ou d'approfondir les travaux réalisés sur Siasp 2022 et de produire une nouvelle documentation. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se fera toute l'année 2025 dans le cadre d'un groupe de travail (GT) organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E, SSMSI, Sies, DESL). Si la diffusion des données 2023 sera plus tardive qu'habituellement (mais plus précoce que celle des données 2022) l'objectif à terme est d'aligner le calendrier de production de Siasp sur celui du privé. Pour cela le démarrage de l'expertise de Siasp 2024 devrait être engagé avant l'été 2025.

Refonte de l'indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI)

Cet indice est élaboré à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). C'est un indice de salaire à structure de qualification constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des agents civils (hors contractuels) de la fonction publique de l'État. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. Le passage de Siasp à la DSN et le passage de SAS à R a été l'occasion de revoir en 2024 toute la production de l'indice et d'utiliser une nouvelle source : les fichiers de paie de la DGFIP. Ces fichiers sont plus rapidement disponibles et plus complets que Siasp, mais ont un défaut de couverture. L'année 2025 devra permettre de finaliser la nouvelle méthodologie et de mettre en ligne la documentation associée.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Mode de déplacement pour les trajets domicile-travail des agents de la fonction publique

Il s'agira pour la SDessi de reproduire les études habituelles sur la thématique avec le RP en resserrant le champ d'analyse aux seuls agents de la fonction publique. Ce projet a démarré au T4 2024.

Les contractuels

Cette publication documente la forte progression des effectifs de contractuels et leur devenir à 5 ans en chaînant Siasp (publication diffusée le 23 janvier 2025).

Le télétravail et les conditions de travail en télétravail

Ces deux études exploiteront les données de l'enquête emploi et de l'enquête TraCov2 (sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire). La première étude permettra de caractériser l'évolution du télétravail depuis 2021, les modalités du télétravail et les personnels qui télétravaillent. La seconde présentera comment les télétravailleurs jugent leurs conditions de travail en télétravail par rapport à leurs conditions sur site.

Quelles expériences ont les jeunes de la fonction publique 6 ans après la fin de leurs études

Cette étude exploitera l'enquête Génération 2017. Il s'agira d'actualiser les travaux réalisés sur la génération 2017 interrogé au bout de 3 ans <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/quelle-experience-et-quelle-perception-ont-les-jeunes-de-la-fonction-publique>.

Base de données sociales

Depuis la parution des textes instaurant une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres de chaque comité social d'administration (CSA), la SDessi mène des actions pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données.

L'année 2025 verra la parution et le début de la mise en œuvre dans les ministères d'une nouvelle version de l'arrêté de définition des données BDS, fruit du travail en cours d'achèvement de huit groupes de travail menés par la SDessi depuis 2024 avec les organisations syndicales du conseil supérieur de la FPE. Les guides et outils l'accompagnant, conçus en parallèle, seront éprouvés par les réalités des producteurs ministériels de BDS et feront probablement l'objet d'une maintenance soutenue pendant l'année.

La réception des BDS ministérielles est encore très disparate et non exhaustive. En 2025, la SDessi industrialise et documente son processus d'intégration en base de données et d'agrégation des livraisons ministérielles qui arrivent sous différents formats. La production d'une base de données permet de répondre aux demandes ponctuelles de la DGAFP pour évaluer des mesures liées à la protection sociale complémentaire, les congés maladies, etc.

Un suivi est fait des initiatives ministérielles en termes d'outils et les bonnes pratiques seront partagées au sein de la communauté interministérielle.

Enfin, sur l'ensemble de ces aspects très interdépendants, les ministères les plus stratégiques ou les moins avancés (ministères sociaux, éducation nationale, affaires étrangères, culture) feront l'objet d'accompagnements spécifiques.

Élections professionnelles 2026

La SDessi instruit pour le compte de la DGAFP et des ministères une solution de dépôt des cartes électorales dans l'espace Ensap⁶ des agents. Elle va accompagner également les fonctions publiques territoriale et hospitalière dans l'instruction d'une solution de remontée des résultats des élections professionnelles de 2026, suite au défaut de leur éditeur historique de logiciel.

Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

En l'absence de financement pour lancer un projet interministériel de gestion des AT-MP et de remontée de statistiques pour Eurostat, la SDessi instruit les possibilités de mutualisation d'outils existants. En 2025, elle va mener, d'une part, une étude avec le ministère de l'Éducation nationale sur la mutualisation de son outil Anagram sur une infrastructure cible au CISIRH (Centre interministériel de Services informatiques relatifs aux Ressources humaines), compatible avec la norme sur l'hébergement des données de santé (HDS). D'autre part, elle va expertiser avec la caisse des dépôts et consignation la possibilité d'étendre à la FPE l'outil Prorisq, utilisé dans les deux autres versants de la fonction publique.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

6 Espace numérique sécurisé de l'Agent public

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

sans objet

- Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales - - URSSAF -

0. Orientations pour 2025

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit notamment des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf.fr, dont certains sont accompagnés de datavisualisations.

Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants.

En 2025, en lien avec la DARES, les analyses statistiques continueront d'être enrichies par des informations portant sur les conventions collectives des entreprises. Cette information sera ajoutée au fichier de détail trimestriel que l'on partage avec l'Insee et la Dares et qui est utilisé pour les estimations trimestrielles d'emploi. Cet ajout permettra de suivre l'évolution conjoncturelle des effectifs au niveau de la branche ainsi que des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération. Elle pourra aussi être utilisée pour les analyses par branche, en lien avec la DARES.

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches famille et maladie. Par ailleurs, le suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee, avec une première publication du T4 2024 en mai 2025.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Une étude sur l'attractivité des statuts juridiques de travail indépendant est prévue, avec l'appui méthodologique et technique du Crédoc. Il s'agira d'appréhender les conditions de choix du statut, les stratégies à l'œuvre et les représentations associées. Quelle est la part de l'objectivité, des impensés ou des idées erronées ? Quelle incidence sur l'activité et sur les conditions d'accompagnement des entrepreneurs ? Quelles attentes ou idées reçues en matière de couverture sociale ?

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants, qui contient d'ores et déjà des données sur le profil des travailleurs indépendants (revenus, cotisations versées, RAR, secteur d'activité, région, genre, âge, statut juridique, poly-activité, retraite en lien avec une carrière de travailleur indépendant ...) va continuer avec les échanges avec les branches famille et maladie pour un enrichissement de l'entrepôt. A partir de ces données, un premier travail exploratoire va être réalisé afin d'identifier des profils de carrière des travailleurs indépendants.

L'indicateur d'emploi conjoncturel des travailleurs indépendants, mis en place en lien avec l'Insee, devrait aboutir à une publication au second trimestre 2025. Au-delà de l'indicateur d'emploi trimestriel, le suivi initié par l'observatoire des travailleurs indépendants portera notamment sur les cotisations liquidées, les restes à recouvrer, les débiteurs et les délais de paiement, ainsi que sur les prestations versées, en particulier en matière de retraite complémentaire, d'invalidité-décès et d'aides financières.

Les informations disponibles sur les artistes auteurs seront mises à disposition via une publication type « recueil statistique » en 2025, en lien avec le service statistique du Ministère de la culture.

Les particuliers employeurs et leurs salariés continueront de faire l'objet de publications conjoncturelles et de bilans. Ce suivi doit se faire dans un champ large qui est celui des services à la personne, qui intègre aussi le recours aux prestataires. Ce secteur bénéficie de l'avance immédiate de crédit d'impôt, dont l'impact sur les évolutions pourra être analysé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux conjoncturels sur l'estimation trimestrielle de l'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichis par l'information sur la convention collective associée au contrat. Cette nouvelle information devrait être diffusées courant 2025 dans un format qui reste à définir.

En 2025, nous allons renouveler la labélisation de nos séries conjoncturelles sur l'emploi et masse salariale ainsi que les déclarations d'embauche. Dans ce cadre-là et pour donner suite aux recommandations du comité du label, nous allons produire une note de faisabilité de la couverture de Mayotte dans la DSN, et une note concernant le lien entre intention d'embauche et embauche effective.

Les travaux sur l'identification des travailleurs indépendants en situation de fragilité seront poursuivis afin notamment d'approfondir la connaissance de cette population.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion sans objet